

• **Régularisation des sans papiers en 2014**

Parallèlement à la régularisation des réfugiés reconnus par le HCR (509 sur 517), un processus de régularisation a été lancé par les autorités. Il concerne plusieurs catégories de migrants en situation administrative irrégulières: cas humanitaires, personnes mariées avec des citoyens marocains depuis plus de 2 ans et leurs enfants et les personnes justifiant d'un séjour de plus de 5 ans au Maroc. La régularisation se fera tout au long de 2014.

F. F.